



COMMUNE DE BRÉHÉMONT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Bréhémont dûment convoqué le quatorze juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre TRUISSARD, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre TRUISSARD, Maire ; MM. Matthieu BELLIER, Jérôme GARNON et Victorien TOULMÉ Adjointes au Maire.

Mmes Nadine FEUTRIER, Amélie SUNDHEIMER et Élodie TOULMÉ et MM. Michel BERGÈRE, Kévin BRIARD, Philippe MANSUY et Aurélien RIBREAU Conseillers Municipaux.

Excusés : Karl DUBOIS, Christophe GEORGET et Mme Angélique PLOQUIN THIBAUT.

Pouvoirs : Karl DUBOIS à Nadine FEUTRIER, Angélique PLOQUIN THIBAUT à Amélie SUNDHEIMER.

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 2 mai 2024 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 mai 2024, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Kévin BRIARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Céline BOULARD-ALTUR, qui assistera à la séance mais sans y participer.

1. Choix du repreneur du commerce de l'ex-boulangerie :

Délibération n°021/2024

Suite à la présentation du 15 mai dernier, des 3 candidats à la reprise du commerce de l'ex-boulangerie, il convient que le Conseil Municipal choisisse le projet le plus pertinent et viable pour la commune :

- Projet de Claire Gressieux : vente de pain et petite pâtisserie, snacking et restauration à emporter (et sur place dans un second temps), de produits d'épicerie du quotidien mais aussi du terroir et vins de Loire, fruits et légumes de saison. Proposition d'animations culturelles pour faire également du commerce un lieu d'échange et de rencontre.
- Projet de Christophe Georget : intégrer Pizza Village dans le local, dépôt de pain cuit sur place, viennoiseries cuites sur place le week-end, vente traiteur (charcuterie, viandes froides, salades composées) à emporter et sur place (salle de restauration à l'étage dans un second temps), restauration rapide et vente de fruits et légumes.
- Projet de Christèle Tessier : épicerie de proximité (produits secs et frais toute l'année), dépôt de pain et viennoiseries toute l'année, service traiteur sur place ou à emporter (plats cuisinés, salades, produits festifs), snack sur place ou à emporter (sandwich, frites, salades, fish & chips...), bar (licence 3) / salon de thé avec espace lecture et jeux (soft, bière et vin, boissons chaudes, planches salées ou sucrées), animations mensuelles (par exemple St Patrick, soirée foot, St Vincent, Touraine primeur), ateliers avec partenaires selon les envies et les disponibilités.

Un courrier établissant les conditions pour la reprise du commerce, à savoir engagements de la mairie envers le(la) futur(e) preneur(se) et obligations de celui/celle-ci, leur a été envoyé pour validation et acceptées par tous :

- Obligation d'ouverture annuelle du commerce.
- Obligation de dépôt de pain toute l'année.
- Signature du bail commercial dès septembre 2024.
- Liste de travaux à effectuer.

Un membre du Conseil Municipal propose de lancer une consultation publique pour que les habitants de Bréhémont puissent également exprimer leur choix sur les divers projets de reprise. Le Conseil Municipal pense que c'est une bonne idée, mais certains conseillers trouvent cet avis trop tardif. En effet, cela reculerait encore la date d'ouverture du nouveau commerce d'après eux. Un vote est proposé : 3 voix pour la consultation publique, 7 voix contre et 3 abstentions.

Le choix de la/du repreneur(se) est donc délibéré et soumis au vote :

M. Le maire s'abstient sur le vote du fait d'intérêts personnels sur la question.

- Projet de Claire Gressieux : 0 voix.
- Projet de Christophe Georget : 0 voix.
- Projet de Christèle Tessier : 9 voix pour, 3 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à 9 voix pour et 4 abstentions, d'accepter le projet de Christèle Tessier et autorise M. le Maire à signer le bail commercial devant notaire pour un montant de loyer mensuel de 774.51 €, et ce à compter du 1^{er} octobre 2024 pour un démarrage de l'activité au 1^{er} trimestre 2025.

2. Renouvellement d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité :

Délibération n°022/2024

Pour faire face à une charge supplémentaire de travail (broyage des champs de peupliers et des digues du vieux Cher), il est nécessaire de recruter un agent contractuel à l'automne.

En mars 2023, le Conseil Municipal avait créé un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs (soit jusqu'au 20 septembre 2024). 1 CDD d'1 mois avait été conclu en mars/avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, pour une période de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs, à compter du 20 septembre 2024, et d'autoriser M. le Maire à signer les contrats de travail, les crédits correspondants étant inscrits au budget.

3. Feu d'artifice 2024 :

Délibération n°023/2024

Comme l'an dernier, un feu d'artifice est prévu le 14 septembre prochain au lieu du 13 juillet pour éviter le refus de la DDT en raison de la nidification de sternes sur les îles de la Loire.

La commission communication présente les 2 devis reçus des sociétés Pyro Concept et FK Event pour un montant TTC de 3 400 €. Les 2 propositions sont très proches en termes de nombre et de grosseur de bombes.

Comme les années précédentes, le Comité des Fêtes participe à hauteur de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour 1 contre et 4 abstentions, choisit le devis de la société Pyro Concept d'un montant de 3 400 € TTC.

4. Validation du Plan Communal de Sauvegarde :

Délibération n°024/2024

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs de la gestion du risque (services préfectoraux, élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement :

- des vulnérabilités : personnes à risques et isolées.
- des risques : climatiques (inondation, neige, tempête...), technologiques (site industriel, entreprise classée SEVESO, transport de matières dangereuses par la route...), nucléaires (CNPE Chinon), sanitaires (pandémie, pollution réseau d'eau ...), accidents de grande ampleur (manifestation, attentat...).
- des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune : recensement à l'aide de fiches de renseignements et réserve communale (personne ciblée et volontaire de protection et de secours : pompier volontaire, personnel de santé ...).

Le dossier PCS prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Il s'agit de réagir à un évènement "Avant", "Pendant" et "Après" et ainsi d'aider au mieux la population touchée.

Ce plan présente un état des lieux de la commune (risques encourus, populations, hébergements et moyens disponibles) et propose une organisation permettant la diffusion de l'alerte en cas d'évènement grave connu, ainsi qu'une réponse après l'évènement (évaluation des dégâts, organisation de l'aide) afin de rétablir d'une situation "normale" dans les meilleurs délais.

Le PCS de la commune de Bréhémont a donc été rédigé, et soumis à la Préfecture qui a formulé un avis favorable, avec quelques propositions d'ajouts mineurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Plan Communal de Sauvegarde présenté, pour que M. le Maire puisse prendre un arrêté d'approbation, avant envoi de la version définitive à la Préfecture avant le 1^{er} juillet prochain comme nous nous étions engagés.

5. Informations et points divers :

- La CCTVI a doté chaque commune de son périmètre de 3 barnums qu'elles auront en gestion directe. Ces barnums seront mis à disposition sur réservation préalable aux associations et à l'école.
- Les travaux sur la salle des Tilleuls, pour en faire un cabinet de kinésithérapie, ont débuté. L'ouverture est prévue en août prochain. Ces travaux font suite à la demande de M. MARTA, kinésithérapeute qui souhaitait louer un local pour exercer dans le secteur.
- Point d'avancement des travaux de la place : les travaux de la place sont achevés pour leur première partie et reprendront à l'automne pour effectuer les plantations et divers travaux annexes. La pose des candélabres est prévue début 2025 par le SIEIL. La place est donc réouverte au public et aux écoles à partir du lundi 24 juin.
- Planning du bureau de vote des élections législatives des 30 juin et 7 juillet. **Attention : en raison des travaux sur la salle des Tilleuls le bureau de vote est transféré pour les 2 tours à la salle du Conseil Municipal (entrée mairie côté Loire).**

Aucune autre question n'étant plus posée, M. le Maire lève la séance à 21h18.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 25 juillet 2024 à 20h00